



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Toulouse, le 31 août 2018

La Rectrice de l'académie de Toulouse

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles
publiques du département de la Haute-Garonne

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale chargés d'une circonscription

s/c de Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice
Académique des services de l'éducation nationale de la
Haute-Garonne

Direction de la Prospective
et de la Performance
D2P3
Bureau Base-élèves 1er
degré

Référence
JL/JL/18-055

Dossier suivi par
Jackie Labat
Téléphone
05 36 25 76 00
Mél.
base-eleves31@ac-
toulouse.fr

75 rue Saint-Roch
CS 87703
31077 Toulouse cedex 4

Objet : Constat de rentrée 2018 des effectifs d'élèves des écoles publiques du premier degré

Référ. : Circulaire ministérielle DGESCO B2-2 n° 2018-0017 et DEPP B1 n° 2018-0115 en date du 4 juillet 2018

La Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du ministère procède au constat des effectifs dans les écoles publiques selon le calendrier annuel habituel.

Le constat de rentrée 2018 des effectifs d'élèves du 1er degré pour l'année 2018/2019 prendra intégralement et exclusivement appui sur l'application ONDE (Outil Numérique pour la Direction d'Ecole). Les informations collectées via le constat servent de données de pilotage et permettent notamment le calcul d'indicateurs de gestion et de performance.

Pour cette rentrée, **la date d'observation est fixée au jeudi 20 septembre 2018 minuit et la date limite de validation au lundi 24 septembre 2018 minuit.**

Comme à l'accoutumée, vous allez devoir actualiser quotidiennement la base de votre école et ce, **dès le 4 septembre (l'application Onde sera inaccessible le 3 septembre en raison de la bascule vers la nouvelle année scolaire), jusqu'à la date du 19 septembre. Entre le 19 et le 20 septembre 2018, vous réserverez cette période aux opérations qui, exceptionnellement, n'auraient pas pu être traitées avant le 19 septembre.**

La validation des effectifs pourra être réalisée entre le 21 septembre et le 24 septembre avant minuit. Passé cette date, aucune validation ne sera possible.

Le document joint intitulé « Fiche relative à la réalisation du constat de rentrée 2018.pdf » récapitule les opérations que les directeurs d'école doivent réaliser dans Onde.



Les directrices et directeurs qui se trouveraient dans **l'impossibilité technique** de procéder aux opérations demandées devront, dès que possible, contacter les équipes des circonscriptions.

Je vous rappelle que les animateurs informatiques habituels se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute l'aide dont vous auriez besoin.

Je vous remercie de bien vouloir apporter tout le soin nécessaire à ces procédures de rentrée qui participe à la réussite de cette opération essentielle au pilotage du système éducatif.

2/2

Pour la Rectrice et par délégation,
Pour le Secrétaire Général empêché,
Le Directeur de la Prospective
et de la Performance

Tristan Loubières